

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenants Marché "Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Les Pitit's mômes_Cerizay"_ Lots 4 et 8

Décision D-2023-262

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 6°, L 2194-3, R.2194-8 et R ;2192-2 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision D-2022-281 en date du 15 décembre 2022, attribuant le marché 2022_27_MAP3 « Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Cerizay » ;
- **Vu** la notification du lot 4 Cloisons sèches-Plafonds plaques de plâtre à la SARL GONNORD, 79140 Cerizay le 13 janvier 2023 ;
- **Vu** la notification du lot 8 Peintures – Revêtements muraux à la SARL Pierre GIRARD, 86600 VOULOMBIERS le 13 janvier 2023 ;
- **Vu** l'avenant n°1 au lot 4 actant une augmentation du montant du marché ;
- **Vu** l'avenant n°2 au lot 4 actant une diminution du montant du marché ;
- **Considérant** la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant au marché 2022_27_MAP3 « Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Cerizay », ayant pour objet de modifier le montant du marché comme suit (pour les lots listés ci-dessous)

Lot	Titulaire	Avenants	Montant HT	Montant TTC
4/Cloisons sèches – Plafonds plaques de plâtre	SARL GONNORD 93 Avenue du 25 Août 1944 BP 60333 79143 CERIZAY CEDEX Siret 32002955600018	Montant initial du marché	62 739,72 €	75 287,66 €
		Montant après avenant 1	67 228,61 €	80 674,33 €
		Montant après avenant 2	64 736,66 €	77 683,99 €
		Montant avenant 3	318,75 €	382,50 €
		Montant après avenant 3	65 055,41 €	78 066,49 €
		Pourcentage d'écart introduit par l'avenant 3	3,69 %	
9/Peinture	SARL Pierre GIRARD	Montant initial	27 762,19 €	33 314,63 €

Revêtements muraux	ZA La Pazioterie 2 rue des Bruyères 86600 COULOMBIERS Siret : 44161363500024	du marché		
		Montant avenant 1	3 103,23 €	3 723,88 €
		Montant après avenant 1	30 865,42 €	37 038,51€
		Pourcentage d'écart introduit par l'avenant 1	11.18%	

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présents avenants.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses de la manière suivante : Budget Principal, section d'investissement

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **28 NOV. 2023**

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU



29 NOV. 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **29 NOV. 2023**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.